

SANGO ya BOMOKO

HABARI YA UMOJA

EDITION N° #12

A PROPOS DU BULLETIN

Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

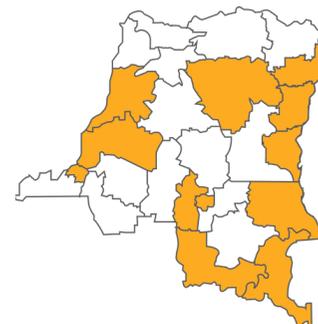
La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



105 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 83 sont des désinformations et 23 sont des mésinformations.

ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



“ Les Pygmées sont des singes.
Kasai-Oriental / discussion communautaire

Non, les pygmées ne sont pas des singes

Des discours de haine autour de l'inhumanité supposée des pygmées prennent plusieurs tournures dans la communauté. Des propos discriminatoires et avilissants comme « des pygmées sont des singes », tenus et commentés dans des réseaux sociaux. Alors qu'aucune recherche ni étude n'accrédite cette absurde thèse, dans un monde où la diversité culturelle est célébrée, il est regrettable de constater que certains groupes ethniques continuent d'être victimes de préjugés et de stéréotypes. Les Pygmées sont donc une communauté humaine à part entière et non des singes.

D'ailleurs, l'appellation « Pygmée » vient du grec pugmaios qui veut dire « peuples hauts d'une coudée ». Ce terme générique désigne de nombreux groupes humains qui ont longtemps vécu de chasse, de pêche, de cueillette et de ramassage, et qui sont disséminés de la côte atlantique

d'Afrique centrale jusqu'en Ouganda, d'après le site <https://www.herodote.net/pygmees-mot-330.php>

Aujourd'hui répartis en une multitude de peuplades très différentes les unes des autres, les Pygmées de l'Afrique de l'Ouest auraient eu un ancêtre commun il a plus de 54 000 ans.

Les Pygmées, qui doivent leur nom à leur petite taille, comprise entre 1,40 m à 1,60 m suivant les régions, sont des chasseurs-cueilleurs disséminés en une mosaïque de peuplades dans toute l'Afrique équatoriale.

Jusqu'à présent leur origine restait un mystère, car ces hommes n'ont pas de langue propre, ni de mythe fondateur, ni même une connaissance des uns et des autres qui pourrait suggérer une lointaine histoire commune.

Les Pygmées sont généralement de petite taille. Cependant, il est important de souligner que la taille n'est pas un critère déterminant pour évaluer l'humanité et la dignité d'un groupe ethnique. Car chez les autres peuples aussi, il y a des individus de petite taille.

Pour reconstituer le fil ténu qui subsiste entre les populations actuelles, huit laboratoires du CNRS, du Muséum national d'histoire naturelle, de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et de l'Institut Pasteur se sont livrés à une patiente étude que vient de publier la revue *Current Biology* (<https://www.pasteur.fr/fr/histoire-populations-pygmees-agriculteurs-bantous-afrique-centrale>).

Ces chercheurs ont pu établir un modèle historique de parenté entre 604 personnes du Cameroun, du Gabon et du Congo, dont des Pygmées Baka, Koya, Bongo, Bezan et Kola, en étudiant une vingtaine de leurs marqueurs génétiques.

« Grâce à un programme informatique mis au point par l'équipe d'Arnaud Estoup à l'Inra de Montpellier, nous avons pu tester plusieurs millions de possibilités d'évolution historique, indique Paul Verdu, chercheur au Musée de l'homme, à Paris et premier auteur de l'étude.

Le scénario le plus compatible avec la situation génétique actuelle montre une origine commune de tous les Pygmées de l'Ouest, qui remonte à plus de 54 000 ans, et le début de leur fragmentation en divers

peuplements il y a environ 2 800 ans. »

Cette dernière date correspond à la révolution du néolithique qui a introduit l'agriculture et la langue bantoue dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne.

« La création de routes et l'émergence de nouveaux modes de vie liés à ce bouleversement ont alors pu isoler progressivement les populations pygmées dans leur habitat d'origine, qui était et reste le plus souvent la forêt », précise Paul Verdu. Et cette marginalisation se poursuit encore actuellement en Afrique.

En effet, si les femmes pygmées se marient parfois à l'extérieur de leur groupe avec des hommes de plus grande taille, les préjugés raciaux font qu'elles reviennent le plus souvent vivre au sein de leur communauté d'origine avec des enfants métissés.

De leur côté, les ethnologues soulignent que le mode de vie, la relation très forte des Pygmées avec leur habitat naturel deviennent des handicaps pour vivre dans les sociétés plus urbanisées qui les entourent.

« Cette fragmentation des Pygmées explique pourquoi nous observons maintenant de telles différences génétiques entre des populations distantes de quelques dizaines de kilomètres, ajoute Paul Verdu. La dérive génétique a fait que leurs membres sont parfois plus éloignés entre eux qu'un Européen ne l'est d'un habitant d'Asie centrale !»

Des recherches génétiques similaires sont en cours sur d'autres peuples pygmées, installés plus à l'est, entre le Soudan et la Zambie, pour déterminer si certains d'entre eux peuvent encore être les lointains héritiers de populations distinctes ayant évolué d'une manière convergente ou si tous les Pygmées africains descendent d'un ancêtre commun.

<https://www.lefigaro.fr/sciences/2009/02/23/01008-20090223ARTFIG00327-l-origine-des-pygmees-revelee-par-une-etude-genetique-.php>

De l'autre côté, des études génétiques approfondies ont montré que les Pygmées partagent un ancêtre commun avec d'autres groupes ethniques africains. Ils possèdent donc le même patrimoine génétique que tous les autres êtres humains, ce qui confirme leur humanité indéniable. (https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_1991_num_61_1_2305)

Les recherches anthropologiques ont révélé la richesse culturelle des Pygmées. Leur mode de vie unique, étroitement lié à la forêt tropicale où ils résident depuis des millénaires, témoigne de leur adaptation exceptionnelle à leur environnement. Leur connaissance approfondie des plantes médicinales, de la chasse et de la cueillette démontre une intelligence et une expertise qui n'ont rien à envier à d'autres cultures.

Il est également important de souligner que les Pygmées possèdent une organisation sociale complexe et des systèmes de valeurs qui guident leur vie quotidienne. Leurs traditions orales, leur musique, leur danse et leurs rituels sont autant d'éléments culturels qui méritent d'être respectés et valorisés. (www.monde-diplomatique.fr/1966/01/DEMESSE/27054) Plusieurs preuves scientifiques et les recherches anthropologiques démontrent clairement que les Pygmées sont une communauté humaine à part entière, avec une culture riche et distincte. Il est important de reconnaître leur humanité et de promouvoir le respect et l'inclusion pour tous les groupes ethniques, sans exception. (cerdotola.org/2014/10/07/qui-sont-les-pygmees/1512)

“ Plutôt mourir que voter un pygmée
Tanganyika/ discussion communautaire

Les peuples autochtones pygmées jouissent de tous les droits politiques en tant que citoyens congolais

Les discours discriminatoires à l'égard des Pygmées circulent toujours dans la communauté. Si les uns affirment que les Pygmées sont des singes, d'autres déconsidèrent la candidature de ces peuples autochtones en ces mots : « Plutôt mourir que voter un pygmée ».

Pourtant la Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées précise dans son article 3 que les Pygmées jouissent de tous les droits en tant que citoyens congolais.

« Les peuples autochtones pygmées sont libres et égaux en dignité et en droits en tant que citoyens Congolais ». Le même article ajoute que toute forme de discrimination à leur égard est interdite, conformément à l'article 13 de la constitution.

« Aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison de sa religion, de son origine familiale, de sa condition sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique », peut-on lire dans l'article 13 de la loi fondamentale de la RDC.

En plus, l'Etat garantit aux peuples autochtones pygmées l'accès aux services publics et à l'exercice du pouvoir politique au sein des organes de prise de décisions, d'après la Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées.

« En matière de recrutement, de promotion et à compétence et qualification égales, priorité est accordée à la personne autochtone pygmée. Un décret du Premier ministre, délibéré en Conseil des ministres, en détermine les modalités d'application », conclut le même article de la même Loi.



THÉMATIQUE : PYGMÉES

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Toutefois, la jouissance des droits politiques est reconnue aux seuls Congolais, sauf exceptions établies par la loi ».

“ « Manger la chair des Peuples Autochtones Pygmées vous procure la protection anti-balles sur le théâtre des combats
Tshopo/ discussion communautaire

« Les peuples Autochtones Pygmées en danger dans les zones de conflit »

La quête des vertus de l'invincibilité face aux coups de feu de l'ennemi dans les zones de conflit pousse parfois à des pratiques intolérables et obscurantistes dont la croyance selon laquelle « manger la chair des Peuples Autochtones Pygmées procurerait au consommateur une protection anti-balles lors des combats ».

En vertu des articles 16 et 51 de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de Certaines dispositions de la Constitution, l'Etat congolais est obligé de garantir la protection des civils.

La RDC est signataire de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA) qui stipule à

son article 7 que : « Les autochtones ont droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité de la personne. Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif, de vivre dans la liberté, la paix et la sécurité en tant que peuples distincts et ne font l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé D'enfants autochtones d'un groupe à un autre ».

Aussi, le pays a ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) dont l'article 4 reconnaît que : « la personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne : Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit ».

La promulgation de la Loi n°22/30 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées est en soi une première dans son genre et porte sur la reconnaissance des droits coutumiers et de sa population autochtone. Cette loi reconnaît officiellement les droits des peuples autochtones pygmées et les protège de toutes formes de discriminations et violences.



THÉMATIQUE : PYGMÉES

Suite à la ratification des textes internationaux relatifs à ce sujet, la République Démocratique du Congo concrétise cette reconnaissance par l'adoption de cette loi.

Il faut signaler par ailleurs que l'anthropophagie (consommation de la chair humaine) est un grave crime que tous les États répriment.

“ Il faut tuer un pygmée pour la réussite de l'intronisation du Mwami dans la tradition Shi.
Sud-Kivu/ Whatsapp

Selon le professeur Gaspard Mugakura, cette affirmation ne repose sur aucune base solide.

Cet éminent chercheur et docteur en histoire explique que lors de l'intronisation, aucune offrande n'est faite. Cette cérémonie implique principalement la remise des insignes du pouvoir au nouveau Mwami par le conseil des anciens, les Bajinji. Ces insignes comprennent un bonnet en peau de léopard, une lance symbolisant la puissance, une peau de léopard, un collier coloré qui est placé sur la hache du Mwami, ainsi qu'un anneau en cuivre appelé Mulinga et un diadème royal fait des restes des organes génitaux du Mwami défunt.

L'offrande intervient lors de l'enterrement du Mwami. Les croyances des Bashis, qui sont un groupe ethnoculturel de la République démocratique du Congo, incluent la conviction en la survie de l'âme. Pour eux, l'âme ne meurt pas et continue d'exister après la mort physique.

Lorsque le chef traditionnel (Mwami) décède, un messenger (Muganda) est envoyé pour annoncer la nouvelle aux gardiens de la coutume (Mujingi). Lors de la cérémonie d'enterrement, un groupe restreint composé des gardiens de la coutume, du messenger et de quelques sujets du chef se réunit pour procéder à l'inhumation. Selon la tradition, c'est le responsable désigné, connu sous le nom de "Mujingi Nabugashu", qui accompagne le corps du chef jusqu'à sa tombe. Dès qu'il est informé de la nouvelle, il fait appel à quelques sujets du chef qui participent à l'inhumation du chef.

Le corps du Mwami est préalablement vidé de son crâne et de ses organes génitaux, puis placé dans un récipient en bois sculpté en forme de pirogue. Ce récipient est ensuite rempli d'une boisson fermentée appelée hydromel, qui est préparée à base de miel. Lors de l'enterrement, la dépouille mortelle est accompagnée jusqu'à la tombe par le Mujingi Nabugashu et des sujets du Mwami. Il convient de noter que ces derniers sont stimulés par la consommation de l'hydromel.

« Le Mujingi Nabugashu ainsi que quelques sujets du Mwami sont drogués avec de l'hydromel.

Ils se mettent ensuite dans la tombe où une loge cadavérique est placée sur leurs pieds. Cependant, il est important de noter que cette cérémonie d'offrande d'êtres humains est une pratique liée à l'Afrique ancienne », a expliqué le professeur Mugakura.

L'intronisation d'un nouveau Mwami se déroule plutôt de la manière suivante : dans la plupart des cas, le nouveau Mwami est le fils aîné du défunt Mwami. Cependant, s'il n'y a pas de fils aîné, le conseil des anciens, les Bajinji, joue un rôle crucial dans la sélection de l'héritier légitime. Ils prennent en compte divers facteurs tels que la lignée et les qualités requises pour être un chef respecté et capable de guider le peuple.

Une fois que l'héritier a été identifié, le conseil des anciens organise une cérémonie officielle de remise des insignes du pouvoir au nouveau Mwami.

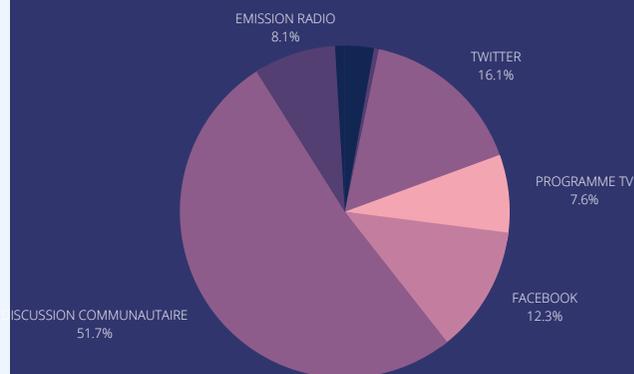
Niveau de risque



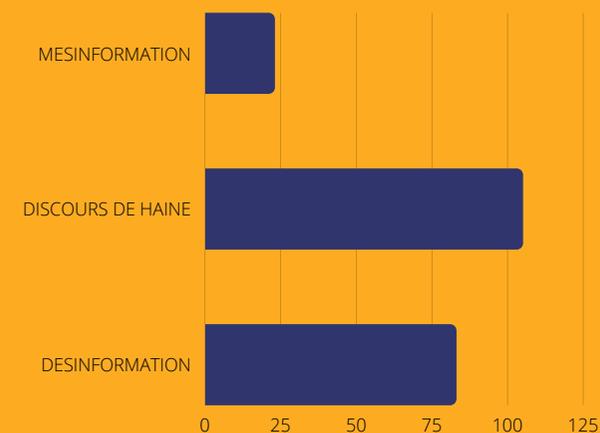
Du 03 au 10 août 2023, nous avons collecté 211 feedbacks dans 10 provinces parmi les 12 ciblées par le projet. De ces feedbacks, 68 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 34 sur Twitter, 26 sur Facebook, 6 sur WhatsApp et 2 sur TikTok ; et 143 proviennent de la collecte hors ligne dont 109 pendant les discussions communautaires en face à face, 17 pendant l'écoute des différentes émissions radio, 16 sur différents programmes Tv et 1 pendant une réunion de club d'écoute. 108 de ces feedbacks ont un niveau de risque moyen, 82 un niveau de risque élevé et 21 un niveau de risque faible.

Plateformes

Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions communautaires sont le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent en République Démocratique du Congo pouvant étancher la cohésion sociale avec 109 feedbacks suivi des émissions radio avec 17 feedbacks. Pour la collecte en ligne, c'est Twitter qui a plus été utilisé avec 34 feedbacks.



Type de message



105 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 83 sont des désinformations et 23 sont des mésinformations.

Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !



Contact:

 Japhet Toko

 info@actualite.cd

 +243 812 140 172

Date de publication : 19 Septembre 2023

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

